



RAPATRIEMENT - 2019

Informations sur le retour volontaire
à l'intention des réfugiés et des immigrants

SI VOUS ENVISAGEZ UN RETOUR DANS VOTRE PAYS

Dansk Flygtningehjælp conseille les réfugiés et les immigrés sur les modalités de retour au pays. Notre rôle est de trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés au Danemark et dans le monde.

SOUTIEN FINANCIER

- En 2019, un adulte peut recevoir jusqu'à 139 274 DKK pour commencer une nouvelle vie dans son pays
- Un enfant peut recevoir jusqu'à 42 476 DKK

Cette aide est réglée en deux versements : le premier lors du départ, le second (jusqu'à 83 565 DKK pour un adulte, et jusqu'à 25 486 DKK pour un enfant) un an après le retour au pays.

AUTRES AIDES POSSIBLES

- Frais de voyage
- Transport de biens personnels, ou aide aux dépenses liées à l'achat d'effets personnels
- Matériel de bureau
- Assurance maladie pendant 4 ans
- Médicaments pour 1 an
- Équipements nécessaires
- Frais de scolarité pendant 4 ans (pour enfants âgés de 5 à 16 ans)
- Aide pour l'acquisition de documents de voyage

SI VOUS AVEZ 55 ANS RÉVOLUS

Si vous avez plus de 55 ans, vous pouvez aussi recevoir du Danemark une allocation fixe mensuelle.

Cette allocation varie normalement de 2 800 à 5 500 DKK par mois. Pour recevoir cette aide, vous devez avoir eu un permis de séjour au Danemark pendant au moins 5 ans.

DROIT DE RÉTRACTATION

Les **réfugiés** ont, en principe dans un délai d'un an, le droit de renoncer à leur décision de retour au pays et de revenir au Danemark. Dans un tel cas, ils peuvent à nouveau acquérir des droits au Danemark. Néanmoins, leur renoncement les oblige à un remboursement total de l'aide au retour.

Les **immigrés** n'ont pas le droit de revenir au Danemark lorsqu'ils en sont partis et ont reçu une aide au retour. Leur décision est définitive et les oblige à renoncer aux droits dont ils ont bénéficié lors de leur séjour au Danemark.

POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous envisagez un retour dans votre pays, adressez-nous une fiche d'informations (*disponible sur notre site*). Nous vous aiderons à vous décider en vous précisant, lors d'un entretien individuel, vos droits et les dispositifs d'aide.

Si vous le souhaitez, nous veillerons à la présence d'un interprète. Notre mission consiste à vous fournir les informations dont vous avez besoin pour vous décider.

Nous vous conseillons du lundi au vendredi de 9 h à 15 h

En danois et en anglais
Tél. 33 73 50 00

ainsi que dans les langues suivantes
(aux numéros suivants)

En bosniaque, serbe, croate
Tél.: 33 73 52 33

En arabe et kurde (sorani)
Tél. : 33 73 52 28

Si vous avez besoin d'un conseil individuel concret
sur vos droits dans le cadre d'un retour au pays,
merci de remplir une fiche d'informations que
vous trouverez sur notre site.

www.atvendehjem.dk
www.flygtning.dk/atvendehjem

Vous pouvez aussi nous écrire sur :
atvendehjem@drc.ngo